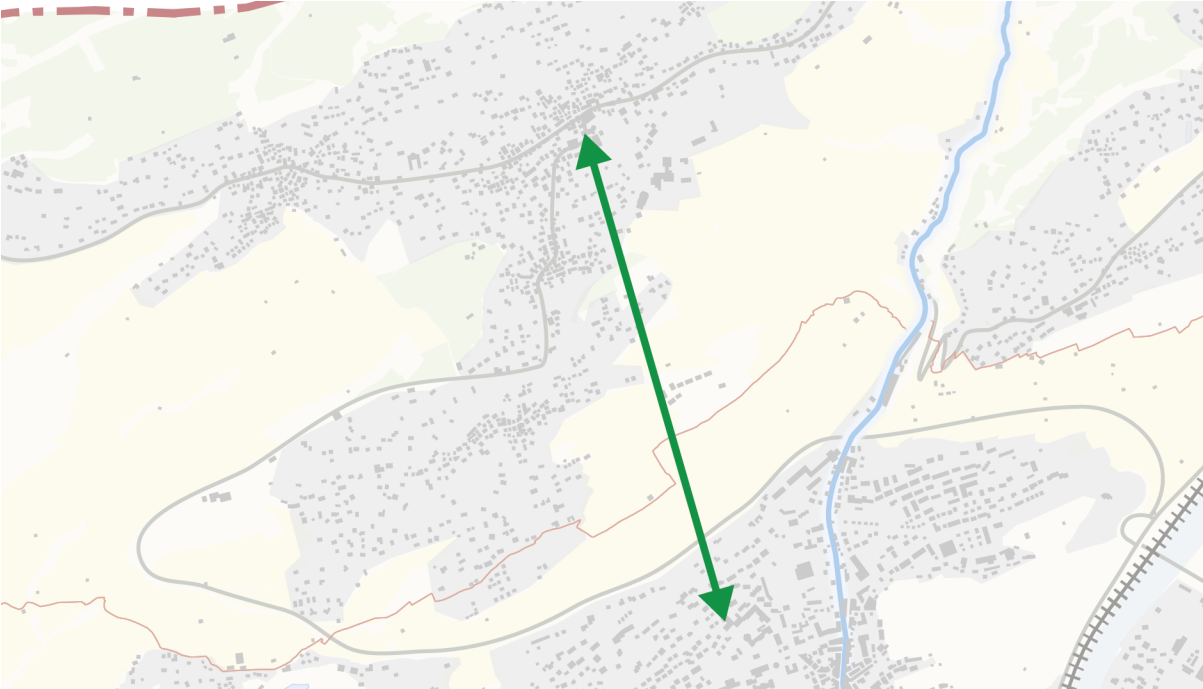
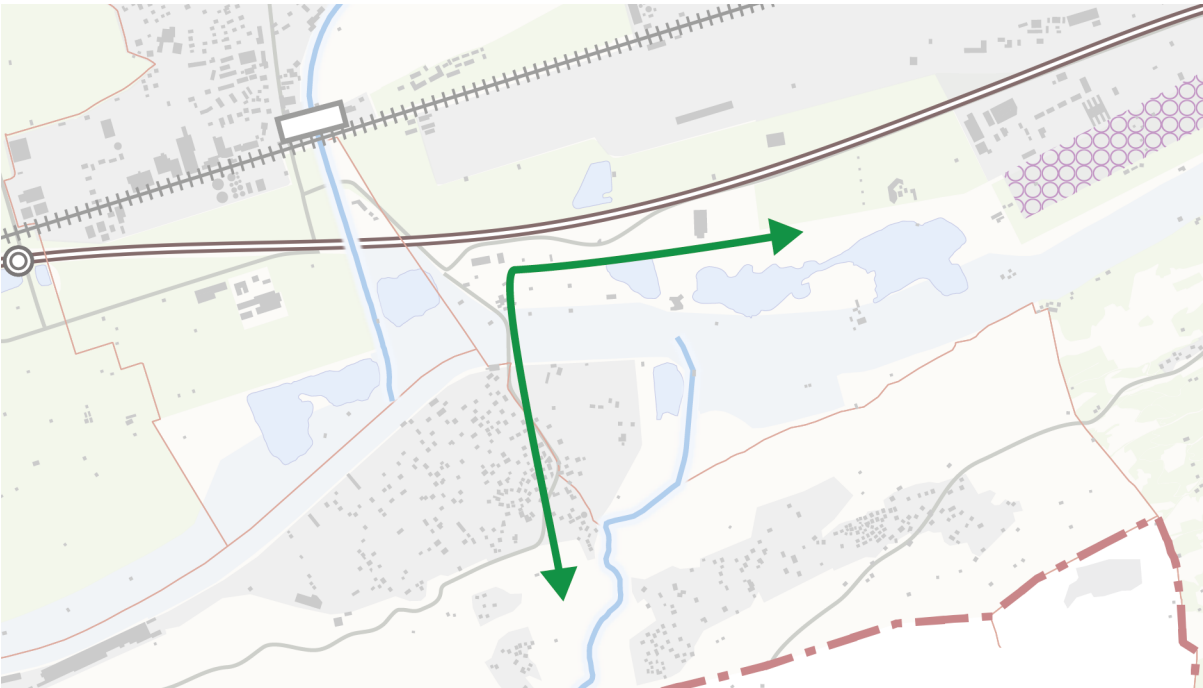


MESURE M4.6	SAVIESE, NENDAZ / CREATION DE LIAISONS CYCLABLES CONTINUES POUR LES PENDULAIRES VERS SION - ETAPE 2	
Thématique(s) M4 - Améliorations du réseau structurant de mobilités douces d'agglomération M4.a - Connexion intercommunale M4.b - Trafic pendulaire	Priorité : C	
Territoire concerné : Savièse, Nendaz Maitre d'ouvrage : Savièse, Nendaz - Canton / SRTCE		
Mesure du PA2 en relation : - Mesure du PA3 corrélée / liée : - Autres coordinations : -		
		
		

INTENTION	
<p>Etat actuel</p> <p>Pour monter à Savièse ou Nendaz depuis Sion, en voiture, le réseau routier principal (route de Savièse, respectivement route d'Aproz) est le plus rapide. Ce trajet n'est cependant pas attractif pour les cyclistes car il représente un grand détour et n'est pas équipé d'aménagement spécifique.</p> <p>Données quantitatives TJM - route de Roumaz (axe VS 60) : entre 8'500 véh./jr et 9'500 en 2015 (source : SRTCE) TJM - route de Savièse (axe VS T9) : 6'400 véh./jr en 2015 (source : SRTCE) TJM estimé - route d'Aproz (axe VS 67) : 1'600 véh./jr en 2015 (source : SRTCE)</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un réseau structurant MD entre les communes de l'agglomération - Densifier le réseau MD au sein de chaque commune - Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD - Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains <p>Description de la mesure</p> <p>La mesure consiste à aménager le réseau pour les déplacements pendulaires à vélo. Il s'agit de mettre en œuvre les itinéraires préférentiels pour ce type de déplacements.</p>	
EVALUATION	
<p>Opportunité</p> <p>Des liaisons structurantes pour les cyclistes entre les communes de l'agglomération incitent aux reports modaux, d'autant plus que ces liaisons sont confortables et sûres.</p> <p>Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité</p> <p><i>CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration du trafic piétonnier et cycliste - amélioration de l'accessibilité en MD <p><i>CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :</i> -</p> <p><i>CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - sécurisation des déplacements MD sur le réseau routier et offre de cheminements en site propre. <p><i>CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - réduction des nuisances environnementales (bruit, air) en reportant une partie du trafic automobile sur les mobilités douces 	
Degré de maturité : mesure non concernée	
Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : mesure non concernée	
REALISATION	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux : 2026 Date prévue de la mise en service : 2027</p>	<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p> <p>2023</p>
<p>Coûts</p> <p>Coûts estimés : -</p> <p>Financement</p> <p>Part fédérale : - Solde : -</p>	